COMMUNE
de
MORLANWELZ

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17
Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL N° 3
DU JEUDI 28 MARS 2013

DOCUMENTATION.-

1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Les demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux suivantes nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE MORLANWELZ

Concessions temporaires pour 15 ans

VERSCHAEREN Maurice, Rue de la Solidarité 9, 7140 Morlanwelz	138 €
FABRY Jeannine, Les Davids, Loubers (Tarn) France	415 €
BERTOLIN Vara, Rue des Ateliers 32, 7140 Morlanwelz	410 €
TOUSSAINT Jean-Jacques, Chaussée de Jolimont 267, 7100 La Louvière	72 €
WOUTERS Marie-Jeanne, Rue Louis De Brouckère 9, 7140 Morlanwelz	330 €
ARNOULD Arlette, Rue Abel Helin 61, 7140 Morlanwelz	415 €
PICCININNO Erberto, Rue du Bois 172, 7140 Morlanwelz	415 €

Concessions temporaires pour 30 ans (Caveau)

PALMUCCI Assunta, Rue de la Fraternité 21, 7140 Morlanwelz	2.950 €
GULTERI Santina, Avenue de Scailmont 97, 7170 Manage	1.250 €
LEONARD Richard, Grand Rue 82, 7140 Morlanwelz	2.550 €
FALSAPERLA Antonio, Rue des Bleuets 2 A, 7140 Morlanwelz	2.550 €
VAN LIERDE Jean-Pierre, Rue Delbèque 38, 7140 Morlanwelz	2.550 €

Cellules de columbarium pour 30 ans

VERLY Claude, Petite rue du Waireau 14, 7140 Morlanwelz	330 €

CLINET Dominique, Rue des Ateliers 34, 7140 Morlanwelz 330 €
DEBUYSÈRE Ingrid, Avenue W. Churchill 12, 7140 Morlanwelz 330 €
COMINU Anna, Rue Vanrôme 42, 7141 Carnières 330 €
DECORTE Dominique, Place du Château 12, 7140 Morlanwelz 550 €

Remboursement de concession

GRACZYK Jean, Résidence les peaux rouges Ap. 112, Place de l'Europe 9, 34300 Agde – France 968 €

CIMETIERE DE CARNIERES

Concessions temporaires pour 15 ans

DELHAYE Fernand, Rue de la Gade 133, 7141 Carnières 330 €
LACHAMBRE Raoul, Rue de la Gratine 31, 7140 Morlanwelz 330 €
DEMAN Jeanine, Cité Bougard 61/4, 7141 Carnières 94 €
LESCART Paul, Rue E. Solvay 43, 7141 Morlanwelz 415 €
JACOBEUS Marcel, Rue des Ecoles 30, 7141 Morlanwelz 314 €
BLONDIAUX Philippe, Rue du Beauregard 141, 7141 Morlanwelz 116 €
VANHAREN Jean-Claude, Grand Route 30, 6990 Hotton 305 €

Concessions temporaires pour 30 ans (Caveau)

HENNAUT Lucien, Rue Ernest Solvay 207, 7141 Carnières 2.550 €
HANNECART Catherine, Rue des Ecoles 24, 7141 Morlanwelz 2.550 €
DURANT Michel, Rue Ferrer 50, 7141 Morlanwelz 2.550 €
GENTILE Michèle, Rue Ernest Solvay 201, 7141 Morlanwelz 2.550 €

Cellules de columbarium pour 30 ans

OLEVIER Roger, Rue de Collarmont 52, 7141 Carnières 330 €
MALENGRET Bernard, Place G. Decamp 19, 7141 Carnières 330 €
HERNAUT Robert, Rue Vanrôme 132, 7141 Morlanwelz 550 €

CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE

Concession temporaire pour 15 ans

GEORGES Sarah, Rue de la Fraternité 39, 7140 Morlanwelz 173 €
GRANATA Rosanna, Rue de Collarmont 78,7141 Carnières 330 €
CALANDRINI Bruno, Avenue Léopold III 269, 7134 Binche 261 €

Concessions temporaires pour 30 ans (Caveau)

ROMBAUX Suzanne, Nouvelle Drève 5, 7140 Morlanwelz	2.550 €
EMPAIN Myriam, Rue de la Jonquière 53, 7141 Mont-Ste-Aldegonde	2.950 €

****

2. Budget 2013 – Vote d'un quatrième douzième provisoire.-

Il n'est pas possible de voter le budget 2013 dans les délais prévus à l'article L132-2 du Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation.

Un premier douzième provisoire a été voté au Conseil communal du 26 novembre 2012, un deuxième le 28 janvier 2013 et un troisième le 04 mars 2013.

Il est nécessaire que l'Administration communale puisse engager et régler les dépenses ordinaires et indispensables pour assurer la vie normale des services.

Nous demandons au conseil communal l'autorisation de pouvoir disposer d'un quatrième douzième provisoire des allocations correspondantes, inscrites au budget ordinaire 2012 pour engager les dépenses strictement obligatoires.

****

3. Autorisation de dépassement des douzièmes provisoires dans le cadre du budget ordinaire fais de fonctionnement parcs publics et plantations – Information.-

Pour pouvoir avoir des fleurs en été, il est indispensable de pouvoir les mettre en culture dans le mois de février.

Le budget 2013 n'est pas approuvé.

Pour ce faire il faut dépasser le ½ autorisé à ce jour.

Les engagements de dépenses doivent se faire sur le budget ordinaire « frais de fonctionnement des parc publics et plantations ».

Attendu l'article 14 § 2. 1° du règlement général de la Comptabilité communale, nous demandons au Conseil communal de prendre connaissance dudit dépassement.

****

4. Marché de services financiers consistant en un droit de tirage sous forme d'emprunts pour le financement des dépenses du service extraordinaire – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le marché de services financiers consistant en un droit de tirage sous forme d'emprunts pour le financement des dépenses du service extraordinaire.

Le marché est passé par appel d'offres général avec publicité européenne.

La dépense est estimée à 1.000.000,00.- € (total estimé des intérêts sur toute la durée d'emprunt pour un droit de tirage estimé de 2.180.000,00.- €).

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget ordinaire sur les articles FFF/211-01.

Nous vous demandons d'approuver les conditions, le mode de passation et l'avis de marché.

****

5. Aménagement du Prieuré de Montaigu en Maison « du temps qui passe » - Désignation de l'intercommunale IDEA pour la réalisation du projet via les droits de tirage – Tableau financier actualisé – Approbation - Décision.-

En date du 28 janvier 2009, le Conseil d'administration de l'IDEA a décidé d'affecter une enveloppe de 20 millions d'euros à la réalisation de projets d'investissements propres aux communes affiliées au sous-secteur IIIC (câble) de l'Intercommunale.

La commune de Morlanwelz dispose d'un droit de tirage de 842.014 euros correspondant au nombre de parts A ter qu'elle détient statutairement au sein du sous-secteur IIIC de l'IDEA.

La mise en œuvre du droit de tirage consiste à confier à l'IDEA la réalisation d'un projet d'investissement, l'Intercommunale devenant ainsi le maître e l'ouvrage dudit projet.

Le conseil d'administration de l'IDEA du 19 octobre 2011 a marqué son accord pour affecter le droit de tirage à la réalisation des travaux d'aménagement du Prieuré de Montaigu.

Le projet pourrait faire l'objet d'un subside du Gouvernement wallon dans le cadre de la politique touristique.

Pour se faire, un dossier de demande motivée doit être adressé au CGT.

En date du 24 octobre 2011, le Conseil communal de Morlanwelz a décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'affectation de 500.000,00.- € du droit de tirage de 842.014 € dont dispose la commune au sein du sous-secteur III.C de l'IDEA aux travaux d'aménagement du Prieuré de Montaigu en Maison du temps qui passe ainsi que les modalités d'application de ce droit de tirage (travaux, honoraires, frais et taxes compris) ;

- de marquer accord sur la convention de superficie ;

- de s'engager à payer à l'IDEA à la rétrocession du bien le montant total de tous les travaux tels qu'ils ressortent du cahier spécial des charges, des états d'avancement, des avenants, les honoraires, les frais de toute nature et intérêts intercalaires ainsi que la TVA. Le montant total à payer estimé à 807.656,08.- € TVAC sera payé par une renonciation de la part de la commune et un abandon sur la valeur de ses parts dans le capital du superficiaire repris sous-secteur III.C et valant aujourd'hui un montant de 842.014,00.- €, le paiement du solde s'effectuant en espèces ;

- de désigner l'IDEA pour une mission de consultance en aménagement du territoire dans le cadre de l'élaboration du dossier subside conformément à la proposition de prestations reprise en annexe.

En date du 20 février 2013, le Conseil d'Administration de l'IDEA a décidé :

- d'approuver le lancement de ce marché de scénographie par appel d'offres général sur base de l'article 16 de la loi du 24 décembre 1993 ;
- d'approuver le cahier spécial des charges et les autres documents du marché ;
- de désigner Madame Stéphanie LIBERT, Directrice f.f. des services Aménagement du Territoire et Foncier, pour modifier les documents du marché en fonction des remarques de la commune et des pouvoirs subsidiants ;
- d'adresser un projet de délibération à la commune pour qu'elle approuve l'intégration de ce marché dans la procédure droit de tirage ;
- d'adresser la présente et les pièces justificatives à la Tutelle.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Secrétaire communal.

Considérant donc que le tableau approuvé par le Conseil communal en date du 24 octobre 2011 doit être actualisé, en fonction de la proposition transmise le 23 novembre 2012 à la commune sur base des réunions de travail communes organisées et qui vise une rénovation du bâtiment et une optimalisation de l'infrastructure via une scénographie appropriée, nous vous demandons d'approuver celui-ci.

****

6. Achat de caméras de surveillance – Avenant 1 (achat de caméras dômes en complément) – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation l'avenant n°1, accompagné du rapport justificatif rédigé par Monsieur Mathieu Burion ainsi que du devis pour l'achat de caméras dômes en complément.

Cet avenant fait apparaître les points suivants :

1) La justification ;
2) le prix ;
3) Le coût des travaux s'élève à 8.070,70.- € T.V.A.C.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur cet avenant.

****

7. Achat d'un camion grue et porte conteneurs pour le Service des travaux – Conditions et mode de passation de marché – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Achat d'un camion grue et porte conteneurs pour le Service des travaux ».

Le marché est passé par appel d'offre général avec publicité belge.

La dépense est estimée à 175.000,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2013.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

****

8. Finalisation de l'installation photovoltaïque à l'école de l'Allée des Hêtres – Remplacement d'un ondulateur – Avenant 1 – Approbation – Décision.-

Monsieur Pierre-Yves Gonze, Chef de bureau technique à la Cellule Marchés Publics vous transmet, accompagné de son rapport justificatif et du devis, l'avenant n° 1 pour le remplacement d'un ondulateur dans le cadre du marché « Finalisation de l'installation photovoltaïque à l'Allée des Hêtres ».

Vous trouverez en annexe :

- l'avenant 1 reprenant la motivation ;
- le devis ;
- le coût des travaux s'élève à 1.626,24.- € T.V.A.C.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur cet avenant.

****

9. Entretien des voiries et trottoirs 2010 – Avenant pour les postes à prix convenus Avenant négatif – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation cet avenant dans le cadre de l'entretien des voiries et trottoirs 2010.

Les postes 1, 2 et 3 à prix convenus sont des aménagements qui se sont révélés nécessaires pour la finalisation efficiente du chantier de la rue W. Churchill.

Les postes 4 et 5 à prix convenus sont issus de l'affinement des quantités et des prix unitaires de l'avenant n°1, ce qui induit un « en moins ».

Nous vous proposons de marquer votre accord sur cet avenant négatif.

****

10. Réfection de la voirie Pavé d'Abel – Etat d'avancement 2 – Etat final et Décompte final – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation l'état d'avancement 2 – Etat final et le décompte final pour les travaux de réfection de la voirie du Pavé d'Abel.

Vous trouverez en annexe le tableau détaillé rédigé par Monsieur Pierre-Yves Gonze, Chef de bureau technique à la Cellule Marchés publics.

****

11. Travaux d'aménagement, de voirie et d'égouttage de la rue de Namur – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation :

- le décompte final de la partie SPGE ;
- la libération des parts SPGE ;
- la correction du montant global en fonction du décompte SPGE.

****

12. Dossier 4439/L – Demande de permis d'urbanisation pour l'urbanisation d'une pâture (modification d'un permis de constructions groupées avec ouverture de voirie en permis d'urbanisation), rue du Pairois à 7141 Morlanwelz (Carnières) cadastrée section B n° 195n, par la Société I.H. INVEST – Avis.-

La Société I.H. INVEST, sise rue Victor Garin, n° 129 à 7100 La Louvière, a introduit, en date du 16 janvier 2013 une demande de permis d'urbanisation d'une pâture (modification d'un permis de constructions groupées avec ouverture de voirie en permis d'urbanisation) rue du Pairois (îlot du Pairois) à Morlanwelz (Carnières).

« En date du 12 septembre 2011, un permis d'urbanisme pour la construction de 24 habitations au cœur de l'îlot du Pairois avait été délivré à la Société I.H. INVEST.

Y était mentionné également un avis défavorable révisable pour la construction d'un immeuble à appartements sur le lot 25.

En outre, ce permis autorisait la création de voirie sur laquelle le Conseil Communal du 29 novembre 2010 avait marqué son accord.

Cependant, à l'heure actuelle, I.H. INVEST a décidé de ne pas mettre en œuvre ce projet de construction d'habitations mais souhaite le modifier en un projet d'urbanisation de l'îlot, avec création de voirie. »

Le dossier d'urbanisation, constitué des documents réglementaires, avec plans, cahier de charges et détails des travaux prévus, est joint au dossier du Conseil communal.

Le CWATUPE, en son article 129 bis, prévoit que les projets se rapportant aux voiries communales nécessitent l'accord du Conseil Communal.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ledit projet.

****

13. Dossier 4301 – Demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un ensemble de 13 logements avec ouverture de voirie, rue Waressaix à Morlanwelz (Carnières), par la Société GROUPE PROMO, sise rue Léopold III, n° 25 à 7134 Péronnes-lez-Binche – Avis.-

Dans le cadre du dossier précité, nous soumettons à votre avis l'ouverture d'une nouvelle voirie proposée dans un projet global consistant en l'aménagement d'une zone intra-ilôt située entre les rues Waressaix et Solvay, avec construction de 13 nouveaux logements en arrière zone.

Divers avis de services ont été sollicités.

Le projet initial a été modifié et dans l'ensemble, répond d'une manière favorable aux remarques et demandes de modifications formulées, notamment au niveau de la voirie et du cadre paysager.

Le dossier d'urbanisme, constitué des documents réglementaires, avec plans, cahier de charges et détails des travaux prévus, est joint au dossier du Conseil communal.

Le CWATUPE, en son article 129 bis, prévoit que les projets se rapportant aux voiries communales nécessitent l'accord du Conseil Communal.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ledit projet.

****

14. Projet de contrat portant constitution d'un droit d'emphytéose entre la S.A. de droit public INFRABEL -propriétaire- et l'Administration communale de Morlanwelz -emphytéote- concernant un bien immeuble situé le long de la ligne de chemin de fer Marchienne-au-Pont à La Louvière Centre (ligne 112) dans le cadre du projet FEDER 2007-2013 – approbation – Décision.-

Dans le cadre du Projet FEDER de la Commune de Morlanwelz « Aménagement du domaine public autour du domaine de Mariemont », il est prévu des travaux d'aménagement sur une portion de l'ancienne voie vicinale 80-82.

La zone concernée par le projet se situe entre l'entrée sud du Domaine de Mariemont et la passerelle permettant l'accès au Plateau Warocqué depuis la gare de Morlanwelz.

Cette portion longe la ligne de chemin de fer Marchienne-au-Pont – La Louvière Centre (ligne 112) et appartient à la S.A. INFRABEL.

Afin de pouvoir réaliser les travaux, la Commune de Morlanwelz a sollicité un bail emphytéotique auprès de la S.A. INFRABEL.

Le projet de bail a été transmis par la S.A. INFRABEL à la Commune de Morlanwelz.

Le droit d'emphytéose sur le Bien est concédé et accepté pour une période de 27 années successives, laquelle débutera à la date de signature du Contrat et qui recevra date certaine à la date de passation de l'acte authentique.

Le droit d'emphytéose sur le bien sera admis et accepté moyennant le payement par l'Emphytéote au Propriétaire d'un canon annuel de 90,00 EUR.

L'acte authentique sera dressé par le Comité d'Acquisition de CHARLEROI.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Secrétaire communal.

Avant signature du compromis et passation de l'acte authentique, nous vous demandons de marquer votre accord sur ce projet de contrat portant constitution d'un droit d'emphytéose.

****

15. CPAS - Règlement d'ordre intérieur du Conseil, du Bureau permanent et du Comité spécial du service social – Exercice de la tutelle - Décision.-

L'article 40 de la loi organique des Centres Publics d'Action Sociale prévoit que le règlement d'ordre intérieur du conseil, du bureau permanent et du comité spécial sont arrêtés par le Conseil de l'Action Sociale et approuvés par le Conseil communal.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Secrétaire communal.

Nous vous demandons d'approuver ledit règlement.

****

16. Fixation des rémunérations du personnel temporaire du Centre de vacances et des ateliers socio-culturels et sportifs à partir de l'année 2013.-

Le Conseil communal en séance du 20 juin 2011 a fixé les conditions de recrutement du personnel temporaire des Centres de vacances et des ateliers socio-culturels et sportifs. En séance du 25 avril 2005, le Conseil communal a fixé les rémunérations. Cette dépense est prévue à l'article 761/111/01.

Nous vous proposons de revoir les rémunérations de ce personnel temporaire et de marquer votre accord sur le projet repris dans le dossier.

****

17. Projet Euromines – Objectifs – Partenaires – Délégation de Morlanwelz – Autorisation - Décision.-

La Commune de Villarosa a rentré à la Communauté européenne, dans le cadre du projet Euromines, un dossier qui a été retenu par la Commission.

Ce dossier prévoit quatre événements qui se composent de diverses activités telles que des visites aux mines, des séminaires avec des experts et des conférences publiques.

Un événement se tiendra à Almadén en Espagne du 19 avril au 23 avril 2013.

Une délégation de Morlanwelz composée de 4 personnes est invitée à participer.

Tous les frais sont pris en charge par l'organisation.

La composition de la délégation se fera en application de la règle D'Hondt entre la majorité et la minorité du Conseil communal.

Nous vous demandons d'autoriser une délégation de Morlanwelz composée en application de la règle D'Hondt à se rendre à Almadén.

HUIS CLOS

18. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire.-

Madame SPORCQ Patricia, institutrice maternelle aux écoles fondamentales mixtes de Morlanwelz, a obtenu un congé de maladie, à partir du 8 janvier 2013 jusqu'au 18 janvier 2013 inclus.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Madame GUSTO Bélinda, en qualité d'institutrice maternelle, à titre temporaire, à partir du 9 janvier 2013 jusqu'au 18 janvier 2013 inclus.

****

19. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire.-

Madame DUFOURNI Christine, institutrice maternelle aux écoles fondamentales mixtes de Morlanwelz, a obtenu un congé de maladie, à partir du 14 janvier 2013 jusqu'au 3 mars 2013 inclus.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Madame GENIN Florence, en qualité d'institutrice maternelle, à titre temporaire, à partir du 14 janvier 2013 jusqu'au 1er mars 2013 inclus.

****

20. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine.-

Un emploi d'institutrice maternelle est vacant aux Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz, suite à l'ouverture de classe du 21 janvier 2013.

Nous vous proposons de désigner Madame GUSTO Bélinda, en qualité d'institutrice maternelle, à titre temporaire, à partir du 21 janvier 2013 jusqu'au 28 juin 2013 inclus, à raison de 13 périodes/semaine.

****

21. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire.-

Le Ministère de la Communauté française nous autorise à recruter une institutrice maternelle temporaire, en remplacement de Madame LELEUX Maryse, institutrice maternelle, en formation MESO-MICRO, les 21 et 22 janvier 2013.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Madame TORDEUR Sophie, en qualité d'institutrice maternelle, à titre temporaire, les 21 et 22 janvier 2013.

****

22. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire.-

Le Ministère de la Communauté française nous autorise à recruter une institutrice maternelle temporaire, en remplacement de Madame LELEUX Maryse, institutrice maternelle, en formation MESO-MICRO, les 28 et 29 janvier 2013.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Madame STEURS Aurélie, en qualité d'institutrice maternelle, à titre temporaire, les 28 et 29 janvier 2013.

****

23. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine.-

Madame VERLY Valérie, institutrice maternelle aux écoles fondamentales mixtes de Morlanwelz, a obtenu un congé de maladie, à partir du 19 février 2013 jusqu'au 1er mars 2013 inclus.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Madame GUSTO Bélinda, en qualité d'institutrice maternelle, à titre temporaire, à partir du 27 février 2013 jusqu'au 1er mars 2013 inclus, à raison de 13 périodes/semaine.

****

24. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine.-

Un emploi d'institutrice maternelle est vacant aux Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz, suite à l'ouverture de classe du 4 mars 2013.

Nous vous proposons de désigner Madame GUSTO Bélinda, en qualité d'institutrice maternelle, à titre temporaire, à partir du 4 mars 2013 jusqu'au 28 juin 2013 inclus, à raison de 13 périodes/semaine.

****

25. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine.-

Un emploi d'institutrice maternelle est vacant aux Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz, suite à l'ouverture de classe du 4 mars 2013.

Nous vous proposons de désigner Madame GENIN Florence, en qualité d'institutrice maternelle, à titre temporaire, à partir du 4 mars 2013 jusqu'au 28 juin 2013 inclus, à raison de 13 périodes/semaine.

****

26. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine.-

Un emploi d'institutrice maternelle est vacant aux Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz, suite à l'ouverture de classe du 4 mars 2013.

Nous vous proposons de désigner Madame GENIN Florence, en qualité d'institutrice maternelle, à titre temporaire, à partir du 4 mars 2013 jusqu'au 28 juin 2013 inclus, à raison de 13 périodes/semaine.

****

27. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire.-

Monsieur DE TAYE François, instituteur primaire aux écoles fondamentales mixtes de Morlanwelz, a obtenu un congé de maladie, à partir du 14 novembre 2012 jusqu'au 18 février 2013 inclus.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Madame DUGAUQUIER Frédérique, en qualité d'institutrice primaire, à titre temporaire, à partir du 14 novembre 2012 jusqu'au 18 février 2013 inclus.

****

28. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire.-

Madame HUGE Dominique, institutrice primaire aux écoles fondamentales mixtes de Morlanwelz, a obtenu un congé de maladie, à partir du 6 décembre 2012 jusqu'au 21 décembre 2012 inclus.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Madame DI MEO Bélinda, en qualité d'institutrice primaire, à titre temporaire, à partir du 10 décembre 2012 jusqu'au 21 décembre 2012 inclus.

****

29. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire.-

Madame HANNECART Catherine, institutrice primaire aux écoles fondamentales mixtes de Morlanwelz, a obtenu un congé de maladie, à partir du 6 mars 2013 jusqu'au 29 mars 2013 inclus.

Pour le remplacer, nous vous proposons de désigner Madame DESCAMPS Prescillia, en qualité d'institutrice primaire, à titre temporaire, à partir du 6 mars 2013 jusqu'au 29 mars 2013 inclus.

****

30. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un maître spécial d'éducation physique, à titre temporaire.-

Madame DREZE Delphine, maîtresse spéciale d'éducation physique aux écoles fondamentales mixtes de Morlanwelz a obtenu un congé de maladie, à partir du 11 décembre 2012 jusqu'au 21 décembre 2012 inclus.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Monsieur CARION Nicolas, en qualité de maître spécial d'éducation physique, à titre temporaire, à partir du 18 décembre 2012 jusqu'au 21 décembre 2012 inclus.

****

31. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un maître spécial d'éducation physique, à titre temporaire.-

Monsieur BALLAERA Calogero, maître spécial d'éducation physique aux écoles fondamentales mixtes de Morlanwelz a obtenu un congé de maladie, à partir du 18 février 2013 jusqu'au 1er mars 2013 inclus.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Monsieur CARION Nicolas, en qualité de maître spécial d'éducation physique, à titre temporaire, à partir du 18 février 2013 jusqu'au 1er mars 2013 inclus.

****

32. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle.-

Par sa lettre du 29 janvier 2013, le Ministère de l'Education nous informe que Madame DUFOURNI Christine, institutrice maternelle aux Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz, a été mise en disponibilité pour cause de maladie, du 23 novembre 2012 au 2 décembre 2012 inclus et du 7 décembre 2012 au 9 décembre 2012 inclus.

Nous vous proposons de mettre Madame DUFOURNI Christine, institutrice maternelle, en disponibilité pour cause de maladie, du 23 novembre 2012 au 2 décembre 2012 inclus et du 7 décembre 2012 au 9 décembre 2012 inclus.

****

33. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle.-

Par sa lettre du 27 février 2013, le Ministère de l'Education nous informe que Madame DUFOURNI Christine, institutrice maternelle aux Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz, a été mise en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 14 janvier 2013.

Nous vous proposons de mettre Madame DUFOURNI Christine, institutrice maternelle, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 14 janvier 2013.

****

34. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire.-

Par sa lettre du 24 janvier 2013, le Ministère de l'Education nous informe que Madame MALENGRET Florence, institutrice primaire aux Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz, a été mise en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 14 novembre 2012.

Nous vous proposons de mettre Madame MALENGRET Florence, institutrice primaire, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 14 novembre 2012.

****

35. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maîtresse d'éducation physique.-

Par sa lettre du 24 janvier 2013, le Ministère de l'Education nous informe que Madame DREZE Delphine, maîtresse d'éducation physique aux Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz, a été mise en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 19 décembre 2012.

Nous vous proposons de mettre Madame DREZE Delphine, maîtresse d'éducation physique, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 19 décembre 2012.

****

36. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maîtresse d'éducation physique.-

Par sa lettre du 11 février 2013, le Ministère de l'Education nous informe que Madame DREZE Delphine, maîtresse d'éducation physique aux Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz, a été mise en disponibilité pour cause de maladie, le 28 janvier 2013.

Nous vous proposons de mettre Madame DREZE Delphine, maîtresse d'éducation physique, en disponibilité pour cause de maladie, le 28 janvier 2013.

****

37. Académie Communale de Musique – Demande de congé pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire d'un professeur de formation musicale.-

Par sa lettre du 14 juin 2012, Madame MOGET Delphine, professeur de formation musicale, sollicite un congé pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 31 août 2013 inclus, à raison de 6 périodes/semaines.

Nous vous proposons d'accepter cette demande.

****

38. Académie communale de Musique – Désignation d'un professeur De formation musicale, à titre temporaire, à raison de 6 périodes/semaine.-

Madame MOGET Delphine, professeur de formation musicale, a obtenu un congé pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 31 août 2013 inclus.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Monsieur MAFFUCCI Michel, en qualité de professeur de formation musicale, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013 inclus, à raison de 6 périodes/semaine.

****

39. Académie Communale de Musique – Congé pour prestations réduites d'un professeur de piano, à raison de 6 périodes/semaine.-

Par sa lettre du 25 août 2012, Monsieur VERSCHAETE Philippe, professeur de piano, sollicite un congé pour prestations réduites pour raisons sociales et familiales, à raison de 6 périodes/semaine, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 31 août 2013 inclus.

Nous vous proposons d'accepter cette demande.

****

40. Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de piano, à titre temporaire, à raison de 6 périodes/semaine.-

Monsieur VERSCHAETE Philippe, professeur de piano, a obtenu un congé pour prestations réduites pour raisons sociales et familiales, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 31 août 2013 inclus.

Pour le remplacer, nous vous proposons de désigner Madame BORRIELLO Carmen, en qualité de professeur de piano, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013 inclus, à raison de 6 périodes/semaine.

****

41. Académie Communale de Musique – Interruption de carrière d'un professeur de guitare, à raison de 3 périodes/semaine.-

Par sa lettre du 25 juin 2012, Madame BRICOULT Marie-Pierre, professeur de guitare, sollicite une interruption de carrière, du 1er septembre 2012 au 31 août 2013 inclus, à raison de 3 périodes/semaine.

Nous vous proposons d'accepter cette demande.

****

42. Académie communale de Musique – Désignation d'un professeur de guitare, à titre temporaire, à raison de 3 périodes/semaine.-

Madame BRICOULT Marie-Pierre, professeur de guitare a obtenu une interruption de carrière, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 31 août 2013 inclus.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Monsieur GOUDESEUNE Antoine, en qualité de professeur de guitare, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013 inclus, à raison de 3 périodes/semaine.

****

43. Académie Communale de Musique – Demande de congé pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire d'un professeur d'ensemble instrumental.-

Par sa lettre du 13 juillet 2012, Monsieur DECEUNINCK Jean-Marc, professeur d'ensemble instrumental, sollicite un congé pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 31 août 2013 inclus, à raison de 3 périodes/semaines.

Nous vous proposons d'accepter cette demande.

****

44. Académie communale de Musique – Désignation d'un professeur d'ensemble instrumental, à titre temporaire, à raison de 2 périodes/semaine.-

Monsieur DECEUNINCK Jean-Marc, professeur d'ensemble instrumental, a obtenu un congé pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire, à partir du 1er septembre 2011 jusqu'au 31 août 2012 inclus.

Pour le remplacer, nous vous proposons de désigner Madame MUNSTER Marguerite, en qualité de professeur d'ensemble instrumental, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013 inclus, à raison de 2 périodes/semaine.

****

45. Académie communale de Musique – Désignation d'un professeur de percusions, à titre temporaire, à raison de 4 périodes/semaine.-

Un emploi de professeur de percussions est vacant à l'Académie Communale de Musique.

Nous vous proposons de désigner Monsieur DRACHMAN Simon, en qualité de professeur de percussions, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013 inclus, à raison de 4 périodes/semaine.

****

46. Académie communale de Musique – Désignation d'un professeur d'histoire de la musique, à titre temporaire, à raison de 1 période/semaine.-

Un emploi de professeur d'histoire de la musique est vacant à l'Académie Communale de Musique

Nous vous proposons de désigner Madame DUSSENWART Fabienne, en qualité de professeur d'histoire de la musique, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013 inclus, à raison de 1 période/semaine.

****

47. Académie communale de Musique – Désignation d'un professeur de formation musicale et théorique, à titre temporaire, à raison de 14 périodes/semaine.-

Un emploi de professeur de formation musicale est vacant à l'Académie Communale de Musique

Nous vous proposons de désigner Monsieur MAFFUCCI Michel, en qualité de professeur de formation musicale, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013 inclus, à raison de 14 périodes/semaine.

****

48. Académie communale de Musique – Désignation d'un professeur de piano, à titre temporaire, à raison de 4 périodes/semaine.-

Un emploi de professeur de piano est vacant à l'Académie Communale de Musique

Nous vous proposons de désigner Monsieur MAFFUCCI Michel, en qualité de professeur de piano, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013 inclus, à raison de 4 périodes/semaine.

****

49. Académie communale de Musique – Désignation d'un professeur de musique de chambre, à titre temporaire, à raison de 3 périodes/semaine.-

Un emploi de professeur de musique de chambre est vacant à l'Académie Communale de Musique

Nous vous proposons de désigner Madame MUNSTER Marguerite, en qualité de professeur de musique de chambre, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013 inclus, à raison de 3 périodes/semaine.

****

50. Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de danse classique, à titre temporaire, à raison de 10 périodes/semaine.-

Madame HERMAN Catherine, professeur de danse classique, a obtenu un congé pour prestations réduites pour raisons sociales et familiales, à partir du 1er octobre 2011 jusqu'au 30 septembre 2012 inclus, à raison de 10 périodes/semaine.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Monsieur PIERRART Ezéchiel, en qualité de professeur de danse classique, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 septembre 2012 inclus, à raison de 10 périodes/semaine.

****

51. Académie Communale de Musique – Congé pour prestations réduites d'un professeur de danse classique, à raison de 10 périodes/semaine.-

Par sa lettre du 10 septembre 2012, Madame HERMAN Catherine, professeur de danse classique, sollicite un congé pour prestations réduites pour raisons sociales et familiales du 1er octobre 2012 jusqu'au 30 septembre 2013 inclus, à raison de 10 périodes/semaine.

Nous vous proposons d'accepter cette demande.

****

52. Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de danse classique, à titre temporaire, à raison de 10 périodes/semaine.-

Madame HERMAN Catherine, professeur de danse classique, a obtenu un congé pour prestations réduites pour raisons sociales et familiales, à partir du 1er octobre 2012 jusqu'au 30 septembre 2013 inclus, à raison de 10 périodes/semaine.

Pour la remplacer, nous vous proposons de désigner Monsieur PIERRART Ezéchiel, en qualité de professeur de danse classique, à titre temporaire, à partir du 1er octobre 2012 jusqu'au 30 juin 2013 inclus, à raison de 10 périodes/semaine.

****

53. Académie communale de Musique – Désignation d'un professeur d'art dramatique, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine.-

Un emploi de professeur d'art dramatique est vacant à l'Académie Communale de Musique

Nous vous proposons de désigner Monsieur VALENTI Calogero, en qualité de professeur d'art dramatique, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013 inclus, à raison de 12 périodes/semaine.

****

54. Académie communale de Musique – Désignation d'un professeur de diction - déclamation, à titre temporaire, à raison de 6 périodes/semaine.-

Un emploi de professeur de diction - déclamation est vacant à l'Académie Communale de Musique

Nous vous proposons de désigner Madame ROBAERT Céline, en qualité de professeur de diction - déclamation, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 septembre 2012 inclus, à raison de 6 périodes/semaine.

****

55. Académie Communale de Musique – – Interruption de carrière d'une accompagnatrice au piano, à raison de 6 périodes/semaine.-

Par sa lettre du 23 avril 2012, Madame DE SMET Micheline, accompagnatrice au piano, sollicite une interruption de carrière, du 1er septembre 2012 au 31 août 2013 inclus, à raison de 6 périodes/semaine.

Nous vous proposons d'accepter cette demande et de placer Madame DE SMET Micheline en interruption de carrière, du 1er septembre 2012 au 31 août 2013 inclus, à raison de 6 périodes/semaine.

****

56. Académie communale de Musique – Désignation d'un professeur de guitare, à titre temporaire, à raison de 3 périodes/semaine.-

Un emploi de professeur de guitare est vacant à l'Académie Communale de Musique

Nous vous proposons de désigner Monsieur GOUDESEUNE Antoine, en qualité de professeur de guitare, à titre temporaire, à partir du 1er septembre 2012 jusqu'au 30 septembre 2012 inclus, à raison de 3 périodes/semaine.

****

57. Antenne Centre Télévision ASBL – Désignation des délégués représentant la Commune aux assemblées générales - Décision.-

Suite aux élections communales et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 03 décembre 2013, il y a lieu de désigner nos représentants au sein de l'assemblée générale de ladite ASBL.

Le Conseil communal a droit, conformément aux statuts de l'ASBL, à 2 mandats effectifs.

Le PS a droit à 1 mandat et le M+ à 1 mandat.

Les candidatures seront remises en séance.

****

58. Mise en place de la commission communale d'accompagnement su service accueil extra scolaire (CCA)- élection des membres de la composante n°1.-

Une nouvelle CCA doit être mise en place et ce en fonction du nouveau du collège du bourgmestre et échevins. Celle-ci doit être effective 6 mois après les élections communales du 14 octobre 2012. (avril 2013).

En plus du Président et son suppléant désigné au Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 28 décembre 2012, nous vous demandons de désigner deux membres effectifs et deux suppléants.

Lors du Conseil communal du 21 janvier 2013, le M+ a remis les candidatures de Monsieur Salvatore CHIAVETTA, comme candidat titulaire et Monsieur Frédéric SCHEIRELINCK, comme candidat suppléant.

Le PS doit nous remettre en séance de ce jour ses candidatures (titulaire + suppléant).

****

59. Conseil consultatif communal des aînés – Désignation d'un représentant.-

En séance du 20 septembre 2010, le Conseil communal a fixé le règlement d'ordre intérieur du Conseil consultatif communal des aînés. Suite aux élections communales du 14 octobre 2012, il convient de procéder à la désignation d'un Conseiller communal qui siègera aux séances du C.C.C.A.

Nous vous proposons de désigner ce représentant.

Les candidatures seront déposées en séance.

****

60. Comités communaux de l'Office de la Naissance et de l'Enfance – Renouvellement des comités.-

L'Administration communale organise des consultations ONE pour les enfants. Suite aux élections communales du 14 octobre 2012, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants communaux qui siègeront au sein des différents comités (Morlanwelz et Carnières).

Les représentants communaux doivent être désignés selon le principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques issus des élections communales.

Pour chaque comité, le PS a doit à quatre représentants, le M+ à deux représentants avec voix délibératives et le CDH à 1 représentant avec voix consultative.

Les candidatures seront présentées en séance.

****

61. Désignation de la délégation dans le cadre du projet Euromines pour le séjour à Almadén.-

L'application de la règle D'Hondt établit pour la majorité une participation de 3 membres et pour la minorité une participation de 1 membre.

Nous vous demandons de désigner vos représentants.

****

62. Désignation d'un Secrétaire communal intérimaire – Ratification.-

Monsieur Michel Burion, Secrétaire communal, s'est trouvé dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions du 08 mars 2013 au 18 mars 2013.

Nous vous demandons de désigner Monsieur Jean-Louis Lambrechts, chef de bureau administratif, comme Secrétaire communal intérimaire, du 08 mars 2013 au 18 mars 2013.

****

63. Demande de mise à la pension d'un membre du personnel communal au 01 février 2014.-

Monsieur Willy Bouillon, ouvrier qualifié, sollicite sa demande de mise à la pension à la date du 01 février 2014.

Toutes les conditions légales étant requises, nous vous demandons de marquer votre accord.

****

64. Demande de mise à la pension d'un grade légal au 01 janvier 2014.-

Monsieur Michel BURION, Secrétaire communal, sollicite sa demande de mise à la pension à la date du 01 janvier 2014.

Toutes les conditions légales étant requises, nous vous demandons de marquer votre accord.

****